

Réflexions sur les enjeux d'un territoire protégé ouvert au public : Parc National de la Guadeloupe et pratique du canyoning

Claudie Pavis, le 28 janvier 2004

Préambule

Ces quelques réflexions sont proposées pour la réunion du groupe de travail du 29 janvier 2004, abordant la problématique des activités en zone centrale du PNG. Je me limiterai ici aux aspects liés au canyoning, n'ayant pas assez d'éléments pour traiter d'autres activités. Par ailleurs, je ne développerai pas les questions scientifiques, techniques et réglementaires largement débattues dans un autre cadre.

Constat

Le moins que l'on puisse dire est que les avis restent très partagés sur la pertinence d'autoriser ou d'interdire la pratique du canyoning en zone centrale du PNG, et que depuis près de 10 ans, se succèdent réunions du comité scientifique, du conseil d'administration, de la commission permanente, du groupe de travail actuel...

Au total, probablement des dizaines d'heures de discussions, souvent passionnées, qui n'ont pas permis de répondre à la question élémentaire : *sommes-nous prêts à prendre le risque de dégrader de façon irréversible un écosystème reconnu mondialement comme de grande valeur patrimoniale ?*

La question posée par le Directeur du Parc « *Quels sont les enjeux d'un territoire protégé ouvert au public ?* » a tout son intérêt, puisqu'en y répondant, on exprimera objectivement ce que le Parc (et la société en général) a à gagner, et à perdre, en autorisant le canyoning.

Une fois ces enjeux exprimés, il sera de la responsabilité du PNG, au travers de son conseil d'administration, de prendre une telle responsabilité.



Qu'a-t-on à gagner ?

- *Un développement économique ?* Probablement pas, compte tenu du fait que seule une ouverture très contingentée des sites a été évoquée. Par conséquent, le flux de « clients » ne serait pas suffisant pour générer des revenus significatifs, qu'ils soient directs ou indirects.
- *Une éducation à l'environnement pour les populations locales ?* Là encore, on peut en douter, car le canyoning est avant tout une activité sportive qui laisse peu de place à la découverte du milieu. On est plus souvent concentré sur les aspects techniques ou en proie à l'excitation provoquée par l'activité, que sur une prise de conscience de notions écologiques.
- *Le maintien d'une partie de l'activité économique des quelques opérateurs actuellement concernés ?* Très certainement oui. Mais il ne s'agit alors pas de l'intérêt général, et ces opérateurs ont d'autres choix que de baser leur chiffre d'affaire sur le canyoning en zone centrale.
- *Le plaisir pour un faible nombre de résidents de pratiquer cette activité dans un cadre associatif ou sans encadrement ?* C'est indéniable.

Qu'a-t-on à perdre ?

- *La qualité des écosystèmes concernés ?* Il ne faut pas hésiter à rappeler aussi souvent que nécessaire le côté extraordinaire des forêts primaires ou peu modifiées du PNG. Le faible développement de la Guadeloupe, puis le statut de Parc, ont jusque là permis une conservation de ces formations rarissimes, et parfois climaciques. Or, les scientifiques (du comité scientifique, des bureaux d'études, locaux ou métropolitains) ont prédit des impacts néfastes du canyoning, parfois importants, sur tout ou partie des écosystèmes (faune, flore, milieu physique). L'ouverture durable de quelques rivières au canyoning aura fatalement pour conséquence la dégradation progressive et insidieuse des milieux.
- *La crédibilité du PNG ?* Des instances internationales telles que l'UNESCO ont labellisé le PNG (Réserve mondiale de Biosphère). La promotion de certaines activités au sein de la zone centrale pourrait entraîner une perte de ce label, qui serait de l'entière responsabilité du PNG.